

**CIRCULAIRE N° 42 / 2020 – 10 septembre 2020**

**Objet : PROPOSITION TEXTE D'ACCOMPAGNEMENT « Le Délégué » N°264 septembre 2020**

**DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux**

Chères et chers (amis) bonjour

**Vous trouverez, ci-dessous une proposition de texte d'accompagnement, pour le fichier numérique du « Délégué » N°264 avec un 4 pages recrutement, intégré dans la copie dématérialisée. (Voir Circulaire n°41/2020).**

Fichier numérique disponible dans l'Intranet et sur le site de la Fédération des DDEN  
<http://www.dden-fed.org/le-delegue-n-264-de-septembre-2020-avec-pages-recrutement/>

**Renouvellement quadriennal des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale**

*L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.* C'est par l'École publique, laïque et gratuite, en tant que service public, que la République répond à cet engagement. C'est ce même engagement qui lie les DDEN, animés par une profonde exigence de justice et d'égalité, à l'École de la République, le service public d'enseignement ayant pour finalité l'égalisation des chances devant et par l'éducation. L'École laïque et républicaine ouverte à toutes et tous, sans distinction d'origine, de condition et conviction, est la base essentielle pour construire une nation qui tende vers la paix, la sérénité et la confiance.

L'article D. 241-26 du Code de l'éducation rappelle que « les délégués départementaux de l'éducation nationale sont désignés pour une durée de quatre ans par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation de la rectrice ou du recteur d'académie, après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale ».

**Fonction du DDEN :**

**Il est membre de droit du Conseil d'école qui a lieu 3 fois par an.** Il tient le Bureau de vote lors des élections des parents d'élèves. Il exerce une fonction citoyenne qui comprend :

- L'Inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement
- La sécurité dans et autour de l'école
- La surveillance des effectifs
- La participation au projet de travaux et aménagement
- La restauration scolaire
- Les transports scolaires
- Les activités périscolaires
- La Caisse des écoles





## FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*DDEN : partenaires institutionnels de l'École Publique et Laïque depuis 1886*

**La pédagogie ne le concerne pas, elle est le domaine exclusif des enseignants.**

Les délégués de chaque circonscription forment une délégation, qui élit un président et détermine les écoles que chaque délégué doit visiter. Cette délégation se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président, et convient des avis à transmettre aux autorités compétentes. Les DDEN communiquent aux Inspecteurs de l'Éducation nationale et à la municipalité tous les renseignements utiles qu'ils ont pu obtenir lors des visites d'écoles. Il existe aussi une instance associative où ils sont rattachés par leur Union départementale à la Fédération nationale des DDEN, ce qui leur permet d'obtenir une formation continue et une aide, si besoin.

Notre fonction devient de plus en plus un rôle d'**incitation, de médiation et de coordination**, lié à notre indépendance, ce qui est très apprécié par les chefs d'établissement, dans le cadre des diverses actions organisées par les écoles. Notre mission est fondamentale en tant que **défenseurs de l'École publique, laïque et gratuite et des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.**

La prise de fonctions des DDEN dans les écoles élémentaires et maternelles sera effective dès la rentrée scolaire de septembre 2021 et **la campagne de recrutement débutera dès septembre 2020**. C'est pourquoi, dans le cadre de ce renouvellement, nous faisons appel aux associations partenaires, pour nous aider à recruter de nouveaux adhérents, qui participeront à la défense des droits des enfants, à l'amélioration de leur environnement et à la valorisation de l'école publique. **C'est une expérience très riche au niveau relationnel**, que ce soit avec tous les membres de la communauté éducative, le personnel municipal et les enfants, sans demander un investissement continu, mais qui permet de rester au contact de la société civile, **dans un engagement citoyen et militant.**

**Rejoignez-nous et diffusez cette information.**

**Merci.**

Fédération nationale des DDEN 124 rue La Fayette 75010 Paris - Association reconnue d'Utilité publique

Tel : 01 47 70 09 59 [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org) Site <http://www.dden-fed.org>

124 rue La Fayette 75010 PARIS Tél 01 47 70 09 59 [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)  
Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement Public -  
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire - Siège social : Ministère de l'Éducation nationale

